



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Cour des comptes

Genève, le 23 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports : Indemnités en Ville de Genève Gestion des identités numériques et des autorisations (GINA)

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la parution de deux nouveaux rapports, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

jeudi 30 juin 2011 à 13 heures

Grande salle du département de l'instruction publique, rez-de-chaussée, 6 rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève

Monsieur Stanislas Zuin, président, Madame Antoinette Stalder et Monsieur Stéphane Geiger, magistrats titulaires, interviendront durant cette séance et vous présenteront :

- **Un rapport relatif aux indemnités en Ville de Genève.** Les indemnités, primes et débours de la Ville de Genève ont concerné 69 % du personnel de l'administration municipale en 2009. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économiques des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'Administration municipale.
- **Un rapport relatif à la gestion des identités numériques et des autorisations (GINA).** Dans le cadre de son audit relatif au programme d'administration en ligne (rapport numéro 39), la Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme présentant des risques élevés notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité. L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

Dans l'attente de vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas Zuin
Président

Contact pour toute information complémentaire:

Monsieur Stanislas Zuin, président de la Cour des comptes. Tél. 022 388 77 93, courriel:

stanislas.zuin@etat.ge.ch